



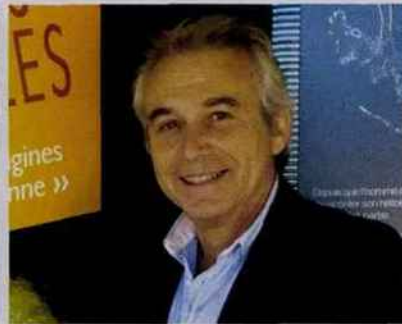
e
n
t
r
é
e
s
l
i
b
r
e
s

LE MATCH

DÉFENSEURS DES ANIMAUX VS AFICIONADOS DE CHASSE ET DE CORRIDA À COUTEAUX TIRÉS



CHRISTOPHE BERTOLINI / LA SPA



TERRES TAURINES



64 REFUGES ET MAISONS SPA

12 DISPENSAIRES

650 SALARIÉS

3 000 BÉNÉVOLES

EN 2016

48 000 ANIMAUX PRIS EN CHARGE

41 129 ANIMAUX ADOPTÉS

133 000 ANIMAUX SOIGNÉS

1 000 ANIMAUX EUTHANASIÉS CHAQUE ANNÉE, SOIT ENVIRON **2 %** DES ANIMAUX RECUEILLIS

Entre la Société protectrice des animaux (SPA), le monde de la corrida et celui de la vénerie, la guerre est plus que jamais déclarée. Après la plainte déposée par l'association contre la chasse à courre à la suite de la polémique sur la mort d'un cerf dans l'Oise, la SPA a entamé dans la foulée une autre action visant cette fois la corrida.

« Cette action pour sévices graves et actes de cruauté engagée devant le tribunal de grande instance de Paris vise les toreros, les sociétés organisatrices de spectacles de corrida et les municipalités qui les tolèrent », précise l'association. Pour la SPA, le texte du code pénal qui autorise en France les courses de taureaux « doit être interprété de façon restrictive et ne peut s'appliquer aux corridas, qui consistent à mettre à mort l'animal après de multiples tortures ».

Une charge qui n'a pas manqué d'enflammer aussitôt André Viard, le président de l'Observatoire national des cultures taurines, qui dénonce une « opération de communication dans le sillage des extrémistes végans de l'association L214, bien connus pour utiliser la question du bien-être animal afin d'imposer leur vision idéologique du monde. La taumachie, ou course de taureaux, est une activité réglementée dans un cadre précis que le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution. Moins de 10 % des animaux élevés dans les élevages taurins combattent dans les arènes, tandis que 65 % des animaux domestiques confiés à la SPA sont euthanasiés. Cela représente moins de 1 000 taureaux et environ 150 000 chiens et chats. »

Un chiffre que récusé catégoriquement la présidente de la SPA, Natacha Harry, qui a immédiatement porté plainte contre André Viard pour « propos diffamatoires » et annonce d'autres actions judiciaires dans les mois à venir. « Les affichages, les pétitions, le travail que l'on fait auprès des politiques ont montré leurs limites. Nous allons donc agir sur un plan judiciaire pour faire évoluer la législation en France, explique-t-elle. Sans viser directement les éleveurs qui sont souvent eux-mêmes bouleversés par les conditions d'abattage de leur bétail, nous allons mener des actions judiciaires autour de quatre grands thèmes : les animaux de divertissement (corrida, chasse à courre, cirque) ; l'élevage (animaux destinés à l'abattoir et ceux tués pour la fourrure) ; l'expérimentation scientifique et l'application réelle du statut des animaux, reconnu depuis 2015 dans le code civil comme des êtres vivants doués de sensibilité. »

CYRIL HOFSTEIN

EN FRANCE



120 CORRIDAS ET ENVIRON **1 000** TAUREAUX TUÉS PAR AN

80 CIRQUES AVEC ANIMAUX

1,2 MILLION DE CHASSEURS, DONT **10 000** VENEURS

250 000 ÉLEVEURS, DONT

180 000 ÉLEVEURS BOVINS

23,8 MILLIONS DE PORCS

19,3 MILLIONS DE BOVINS

142 MILLIONS DE VOLAILLES

55 000 EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE DE L'ABATTAGE ET DE LA DÉCOUPE